

CONSEIL MUNICIPAL du 20 MAI 2025 à 20 h 00
PROCES-VERBAL

Date des convocations : 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COURTES, réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry PALLEGOIX.

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme.

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 15/04/2025,
3. Décisions modificatives,
4. Délibération « cheminement doux »,
5. Délibération « subvention PET 2 »,
6. Voyage conseil municipal,
7. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christiane CLERMIDY

2. PROCES-VERBAL DU 15/04/2025 : il est adopté à l'unanimité.

➤ **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

a) RADIATEURS DANS LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est actuellement équipée de deux radiateurs vétustes et encombrants. M. Paul CHAGNARD a demandé des devis pour des radiateurs plus compacts, qui seraient raccordés sur la chaudière gaz existante. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis du plombier CORDENOD DARBON pour l'installation de 4 radiateurs « COMPACT ALL IN 22 » pour un montant TTC de 3 414.96 €, soit 2 845.80 € HT.

b) LA CROISEE : MISE EN SECURITE PERIL IMMINENT – FERMETURE RD2B,

M. le Maire fait le compte-rendu d'une visioconférence avec les services de l'Etat, les services de gendarmerie, de Grand Bourg Agglomération et de l'ADIL de l'Ain en date du 19/05/2025.

La RD2b est bloquée depuis le 14/02/2024 et l'objectif premier est de pouvoir rouvrir la route à la circulation des usagers et des habitants. Les services de l'Etat et les services de gendarmerie constatent que les arrêtés municipaux d'interdiction de pénétrer dans le bâtiment et de procéder aux travaux de mise en sécurité sont sciemment ignorés par les propriétaires. A cette occasion le Maire exprime l'exaspération du conseil municipal et le sentiment d'impunité que les habitants de la commune éprouvent. Les propriétaires ont réinvesti les lieux et entreposent désormais des véhicules sur le terrain. Plusieurs pistes ont été envisagées en collaboration avec l'Etat et les services du département de l'Ain.

c) AVIS SUR PROJET « IRIS SOLARIS »

M. le Maire et Mme Charvet-D'Alberto, adjointe au maire, ont reçu en mairie un agent immobilier de la sté CEFIA et des représentants de la sté IRIS SOLARIS (investisseurs). Ils ont informé le conseil municipal de leur souhait de rechercher des investisseurs potentiellement intéressés pour acquérir

un bâtiment logistique ou de stockage équipé d'une centrale solaire sur le toit, sur les terrains de M. Maurice JACQUET (ex Transport de Savoie), qui sont classés en zone artisanale sur la carte communale. Le Conseil municipal :

➤ **N'ÉMET AUCUNE OPPOSITION DE PRINCIPE,**

➤ **SOUHAITE** être informé et consulté lorsqu'un acquéreur sera trouvé afin de connaître la nature de l'activité, les modalités et pour le permis de construire, au plus tard fin mars 2026, (notamment pour l'implantation afin de limiter les nuisances de toutes sortes).

3. DÉCISIONS MODIFICATIVES

DM n° 1 : régularisation budgétaire suite à erreur de chapitre

Compte 681 / chapitre 042 « dotation aux provisions » : - 5 000.00 €

Compte 681 / chapitre 68 « dotation aux provisions » : + 5 000.00 €

Dm n° 2 : régularisation budgétaire suite à erreur de chapitre

Compte 1068 / chapitre 040 « affectation résultat » : - 24 135.33 €

Compte 1068 / chapitre 10 « affectation résultat » : + 24 135.33 €

Dm n° 3 : régularisation budgétaire suite à oubli d'écriture

Compte 74836 / chapitre 74 « dotation & participation » : - 6 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

✎ **VALIDE** les 3 décisions modificatives.

4 & 5. DÉLIBÉRATIONS « CHEMINEMENT DOUX » & « SUBVENTION PET2 »

Le projet « cheminement doux » arrive en phase finale avant le lancement de la consultation des entreprises. M. le Maire énonce le coût prévisionnel de la dépense totale et le montant des subventions sollicitées. Considérant le coût des matériaux, et la découverte d'amiante dans le bitume de la chaussée, la portion du projet située entre l'arrêt de car scolaire et le CAT fera l'objet d'une tranche ultérieure ; le conseil municipal valide ce choix de la commission qui a travaillé le projet avec le maître d'œuvre, INFRATECH.

* Un dossier au titre du PET2 « Projet d'Équipement du Territoire 2 » a été rédigé et sera prochainement présenté lors de la conférence Bresse.

* Le dossier de demande de subvention auprès de la Région « bonus ruralité » doit également être réactualisé.

* Pour le quai de bus financé par GBA, nous sommes dans l'attente de la convention.

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		48 319.46 €	32.80 %
S/total auto financement		48 319.46 €	
DETR	DETR	0 €	0 %
Région	Bonus ruralité	44 178.15 €	30 %
Conseil départemental	Amende de police	26 506.89 €	18 %
EPCI	PET2 de GBA	28 256 €	19.20 %
S/total subventions publiques		98 941.04 €	67.20 %
Montant total HT		147 260.50 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

✎ **VALIDE** le montant de la dépense de cet investissement ainsi que les subventions à solliciter.

6. VOYAGE CONSEIL MUNICIPAL

Les dates retenues sont : 19/20/21 septembre 2025. Le détail du voyage proposé par l'autocariste GIRARDOT et le coût seront transmis à chacun.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Comité des fêtes : suite à leur demande, et après consultation des élus, M. le Maire propose la signature d'une convention entre la commune et le comité des fêtes pour une mise à disposition gratuite d'une partie du local communal de rangement. Cet espace leur permettrait de stocker réfrigérateur, petit électroménager, matériel, denrées non périssables.

➤ Le conseil municipal valide cette convention qui sera signée entre les 2 parties.

* Conférence Bresse : jeudi 12/06/2025 à 19 h à Lescheroux.

* Montage du chapiteau : vendredi 23/05/2025 à 16 h.

* Prochaines réunions : mardi 17/06, mardi 15/07.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
C. CLERMIDY



Le Maire,
T. PALLEGOIX

